



Découvert non-réglé forclusion ?

Par joanololo, le 04/08/2015 à 22:33

Bonjour , et merci d'exister ,
ma situation est assez simple : je me retrouve avec un découvert de 1400 euros a la banque postale en 2010 , que je n avais pas les moyens de rembourser ,
le dernier mouvement sur le compte date de début 2013 je crois ,
j allais regarder de temps en temps sur internet le montant du découvert, qui augmentait petit a petit .. à l'instar de mon angoisse ..
il a atteint 2600 euros il y a quelques mois ,
puis ce matin j ouvre la page web et la , je m apperçois que le compte a disparu , il est juste fait mention d un virement du 15 juillet, vers un compte probablement contentieux , qui met le niveau a zero ..
je vis en espagne depuis dix ans , d ailleurs l adresse que je leur avais donné est un domicile que j ai eu a madrid quand j'y vivais il y a ... 8 ans ..
étant inaccessible je n'ai reçu aucune lettre ni aucun message ,
ma question est évidente , la dette est-elle forclose ? par ailleurs ,aurai-je es problèmes si je souhaite revenir vivre en France ?
je vous remercie beaucoup de nous répondre ,
un cordial saludo